

Les conditions de logement sont importantes pour le bon épanouissement des individus.

Certains leviers sont présentés dans cette rubrique pour améliorer son habitat.

**SORTIR DU MAL-LOGEMENT EN ISÈRE**

**APPELEZ LE**  
**04 76 47 82 45**  
ou envoyez un e-mail à  
[sortirdumallogement.38@soliha.fr](mailto:sortirdumallogement.38@soliha.fr)

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL  
POUR LES LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES  
DU PARC PRIVÉ**

Département de l'Isère - 1208 Service Communication - 1006 - 2017 / Modèles - 08 Français



## Mal logement

N'hésitez pas à contacter directement les différents partenaires qui travaillent sur notre territoire :

SOLIHA dans le cadre du PIG MAL LOGEMENT : pour les propriétaires modestes et très modestes (travaux de salubrité, travaux d'économie d'énergie, d'accessibilité du logement...)

Permanences à la maison de l'intercommunalité, sur Vinay ou sur Pont en Royans (planning précis à disposition à l'accueil de l'intercommunalité).

Prises de RDV directement au 06 81 22 72 81 ou à l'accueil de SOLIHA 04 76 47 82 45

[Fiche de repérage](#)

---

## Rénovation énergétique

### Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre habitation (principale ou secondaire), ou votre appartement construit depuis plus de 2 ans ?

Pour financer vos travaux, vous pouvez vous appuyer sur le dispositif des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** qui propose des primes cumulables avec la plupart des autres aides financières.

Les travaux éligibles aux CEE sont les suivants :

- Travaux d'isolation : isolation des combles, des murs, du plancher, remplacement de fenêtres...
- Travaux de remplacement de chauffage : chaudière gaz, appareil de chauffage au bois...
- Travaux d'énergie renouvelables : pompes à chaleur, système solaires combinés...
- Equipements : programmeur, régulateur, dispositif d'affichage des consommations

Aussi Saint Marcellin Vercors Isère Communauté vous offre la possibilité de valoriser vos primes CEE via la société "Vos Travaux Eco" (VTE). Un partenariat a été passé avec "Vos Travaux ECO" permettant de vous offrir des conditions de valorisation de vos primes CEE avantageuses, dans des délais de 4 semaines après la validation finale du dossier.

Pour obtenir une prime énergie, rien de plus simple : faites une demande en ligne avant le début de vos travaux, puis remplissez et signez votre dossier en ligne. Montant de prime garanti dans le temps, versé en 4 semaines après la validation du dossier !

Ci-dessous, les liens vers les simulateurs qui vous permettront de calculer le montant de la prime CEE auquel vous avez droit et de constituer votre dossier.

**Attention : toute demande de valorisation de vos travaux d'économies d'énergie doit être effectuée AVANT signature des devis.**

Toutes les réponses à vos questions : [Cliquez ici](#)

[Simulateur et constitution de dossier pour les particuliers](#)

[Simulateur et constitution de dossier pour les copropriétés](#)

## Plateforme locale de Rénovation énergétique

Un service public d'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement en toute neutralité, gratuit et personnalisé.

Vous souhaitez :

- bien cibler votre projet de travaux ?
- trouver des entreprises compétentes certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement par l'Etat) ? lien avec les entreprises signataires de la charte
- des éléments sur tout le panel d'aides existantes ?

**Complétez le dossier de contact** (vous éviterez l'attente en ligne et l'AGEDEN pourra vous contacter directement dès qu'un technicien sera disponible.)  
ou contacter le 04 76 14 00 10.

**Site Info Energie**

## Les professionnels RGE

Les professionnels RGE (Reconnus Garants de l'Environnement) ont suivi une formation et s'engagent à respecter une charte de qualité. Faire appel à l'un d'entre eux est obligatoire pour bénéficier d'aides financières.

De plus, cela pourra vous éviter toute déconvenue avec des professionnels aux méthodes non conformes à la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à demander plusieurs devis à titre de comparaison.

Pour rappel, nous ne cautionnons aucun démarchage à domicile proposant des travaux, des équipements ou des diagnostics énergétiques.

---

## Documents

**Démarche à suivre**

**Règlement d'attribution des aides**